



Charles Lhermitte (1881-1945)

Eglise de Lambourg à Pont l'Abbé, trois jeunes dentellières – 1911



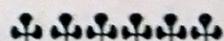
La protection de la dentelle

Voici une nouvelle heureuse et qui sera accueillie avec joie dans nos pays bretons :

Une centaine de députés appartenant aux régions où travaillent encore des ouvrières dentellières viennent de déposer une proposition de loi destinée à protéger la dentelle française faite à la main.

« La fabrication de la dentelle à la main est dans une situation très grave. Son existence est menacée », dit l'exposé des motifs.

Et ces messieurs proposent que toute dentelle fabriquée par un procédé mécanique soit déclarée comme telle, que le mot « imitation » précède le nom du pays dont on la dit originaire, et que, enfin, les régions où se fabriquent les dentelles à la main soient parfaitement délimitées.



La dentelle doit être protégée, mais les enfants peuvent travailler...légalement à partir de 13 ans.

Texte paru dans *La Bretagne touristique* - O.L. AUBERT
1924